



RENOUVELLEMENT DE LA CARTE D'ACCES EN DECHETERIES

En référence à la délibération en date du 18 décembre 2014 relative aux nouvelles dispositions sur l'accueil des usagers en déchèteries et en référence à la mise en place de cartes d'accès en déchèterie,

Conformément aux dispositions de l'article 5 portant sur la propriété et la durée de validité de la carte,

Il a été convenu ce qui suit :

Je soussigné(e), Madame – Monsieur (**rayez la mention inutile**) : _____

Adresse : _____

Commune et code postal : _____

Atteste de la perte ou du vol (**rayez la mention inutile**) de la carte d'accès en déchèterie n° : _____ en date du _____.

Cette carte sera mise hors d'usage par les services du SMICTOM.

Toute nouvelle carte sera facturée 5,00 €,

J'accuse réception d'une nouvelle carte d'accès en déchèterie dont le numéro est le suivant : _____

Faite en double exemplaires :

A Genlis, le / /

Le Président
du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Daniel CHETTA,

Cachet et signature



Monsieur, Madame,

Signature